

Prague le 30 Juillet 1813.

Monsieur le Duc,

Nous nous sommes occupés hier de la question de la paix et de l'échange de nos hommes prisonniers. Nous allons avoir l'heureux de rendre compte à V. C. de ce qui s'est passé à cet égard.

M^r De Metternich, chez lequel le Due de Vicence était allé dans la matinée pour se mettre dès le premier moment sur l'air de la révolution française (comme il y avait misé ainsi que le Comte de Marbotte) avait rejeté l'offre de la Communauté. Dans l'instant même des pourvoir du médiateur, et l'invitation de présenter également les autres pour autre espèce de formalité ; mais le Due De Vicence a étudié cette question, et a annoncé que M^r De Marbotte l'ayant déjà entamée avec M^r De Metternich, il paraissait convenable que ce fut lui qui se chargeat de la terminer. En conséquence de ce désir de M^r le Due de Vicence, le Comte de Marbotte l'a été rendu chez le ministre de l'affaire étrangère, et sur l'approposition qui lui fut faite d'indiquer le jour de l'ouverture du Congrès, pourrait avoir lieu, sa réponse a été l'offre réitérée de remettre sa pouvoir et la demande de son émissaire. celle Du Comte de Marbotte traite de la manière la plus prompte par une instruction, a été que nous ne pouvions et ne devions faire cet échange qu'à l'ouverture de la session, dans laquelle nous nous légitimerions avec lui comme avec le plénipotentiaire ; que nous ne soyons jamais reçus pour nous écartes des principes adoptés jusqu'ici et conservés par ce que s'était toujours pratiquée ou possible circonstance. Comment voulez-vous (a dit le Comte de Metternich) pour faire que aucun émissaire de cette réponse. Comment voulez-vous que je renouaille M^r De Marbotte et de Vicence comme dans l'ordre constitutionnel il n'eût constaté pas leur mission.

Sur l'observation qu'il a connaîtait suffisamment pour l'annoncer que lui en avait fait son Excellence, il a repris : " mais il ne suffit pas qu'on ait annoncé un ambassadeur pour que cet ambassadeur soit reconnu, il faut que l'offre de paix soit aussi faite la copie, quel motif pourrez vous avoir de vous refuser à me faire l'usage fondé sur la raison, et auquel de tout l'ouvrage le plénipotentiaire Prusse et Russie ! mais j'ajoutai, a répliqué M^r De Marbotte, quelle raison y a-t-il de l'écartez de ce qui a été la règle ordinaire conservée par ce que s'est fait en différentes occasions, notamment à Nysswitz."

M^r De Metternich a dit qu'il avait de la peine à croire qu'il en eut été ainsi, et a ajouté qu'il ferait faire ces recherches nécessaires ; qu'en reste pour constater. De toutes les manières qu'il ne voulait pas perdre un seul instant dans l'ouverture qui restait, il ferait cette proposition à M^r D'Anstett et de Humboldt, mais qu'il avait bien de la peine à croire qu'ils ne voulussent pas que nous fussions ce qu'ils mêmes avaient fait, et ce qui était indiqué par l'exemple précédent. D'ailleurs a continué M^r De Metternich il est une question qui se joint naturellement à celle, et ses payables je viens de vous dire ; C'est le mode à adopter pour traiter celui qui a été suivi à Tschek et que j'ai fait proposer à M^r le Due de Bassano. Simble être le seul qui puisse convenir au terme si court de nos négociations. Je crois l'autant plus, a répliqué M^r De Marbotte, que ce mode avait été écarté, qu'il nous est présent de nous conformer aux usages de tout le congrès auxquels celui de Tschek est seul fait exception. La sécession et la gravité de la circonstance nous impose une publicité incongratible avec la forme qu'on y avait adoptée. cette forme, (a repris M^r De Metternich.) fait que chaque jour amène un résultat, tandis qu'avec celle du protocole, on ne peut se permettre de terminer la moindre difficulté en moins de quatre jours, et il nous en reste douze. auquel à-t-il ajouté. Je dois vous avouer que j'avais pris tout ce temps, et que pour moi, il ne me fait pas de préjudice en rien le résultat. C'est le dernier jour l'avenant qui l'amenera, ce ne sera probablement que dans la journée du 10. que nous aurons la audience de l'Empereur, et cette sans être peut-être la paix comme la guerre mais soyez bien persuadé, que j'attends cette journée du 10. rien ne peut faire prolonger l'amnistie, je vous donne ma parole que nous arriverons à cette époque sans que l'Autriche ait l'ombre d'un engagement avec aucune autre puissance, et que ce ne sera qu'en est fait et même qu'il sera déclaré contre qui nous nous battrons. nous déclarons extrêmement que ce n'est pas contre vous, mais nous avons bien de la peine à l'espérer, quoi que, je vous le répète, on puisse jusqu'au dernier moment ne déclarer devant avec la politique et le génie de l'Empereur, ce qui est impossible. C'est qu'en effet neutralité, et ce serait l'être que demander à inconformer, tandis que les Russes et les Prussiens seraient partis ; ce qu'ils feront indubitablement le 10. je le répète, nous ne pourrons rester neutre. tout sera perdu pour nous. considération de l'heure, si nous laissions les alliés se battre seuls. sans aucun doute ils seraient battus, et bientôt ce seraient notre tour que nous aurions bien

„ mérite, une chose à laquelle je tiens plus qu'à tout le reste, a encore ajouté M. De
„ Metternich, C'est que le jour où nous ferons un traité avec l'Angleterre (ce qui aura lieu
„ tout de suite après l'assemblée du Congrès) l'Empereur Napoléon soit convaincu que je
„ suis placé dans une situation que laisse même de tout ce qui touche à l'avenir de l'influence à cette
„ puissance sur le Continent, et que je sauverai cette influence dans quelle mesure
„ nous nous trouverons dans une nécessité absolue; mais en même temps, que je me suis mis dans
„ l'impossibilité, pour peine d'être l'horreur et le miséril de mon pays, de signer une
„ paix qui ne soit pas honorable...”

Dans cette conversation, dont ceci n'est que le résumé, M^r De Norbonne n'a interrompu M^r De Metternich que par quelques mots destinés à le faire parler, et à lui faire dire toute sa pensée, ou du moins celle qu'il veut qu'on lui croie, et il ne l'ont laissé entraîner à aucune discussion qui nous fût intéressante par la lettre de N. E. Du 24. il n'y a rien en dans ce qu'a dit M^r De Metternich qui ait le ton de la tactique, ouvre au moins de la menace; mais tout portait le caractère d'un parti bien décidément pris.

quatrième Etat décidément pris.
Après m^e De Karbonne étais-je descendu que nous avions eu la note dont
lui avait parlé m^e De Metternich, nous en envoyons la copie à V. C. pour nous
conformer à nos instructions qui nous interdisent absolument toute communication
officielle par écrit, nous répondrons par un télégramme accusé de réception et l'annoncer
que nous portons cette note à la connaissance de notre Cour. Si nous n'avions pas
la main entièrement libre, nous sentons que nous aurions pu répondre avec avantage
à la demande de m^e De Metternich, il partait de là pour faire la proposition suivante
de ne traiter qu'en séance et avec protocole. C'est ce que nous faisons verbalement
aujourd'hui. nous demandons à m^e De Metternich un rendez-vous à cet effet, et nous
l'envoyons notre billet à la réponse que nous lui envoyons. D'autre part, sur la manière
de traiter et à l'ordre du jour nous devons finir tout de suite, il nous paraît bien
difficile que le midi qui est n'aît pas été pas la présentation, que même alors le plaisir
pour nous passe par ses mains pour parvenir aux parties en négociation. Car à Kykwick,
que nous avons cité, les deux parties ont été respectées et ayant
à l'avance rassemblé devant la même maison, mais non, mais ne se rencontraient dans la
même salle qu'après la communication des pouvoirs par le médiateur. Il y a
un autre point sur lequel nous devons aussi fixer votre attention; m^e De Metternich
ayant paru élève la présentation qu'on se légitimait auprès de lui, comme il le
légitime auprès de nous, s'il y renonce, et se contente de faire l'intermédiaire
à l'échange des pouvoirs, il sera sans doute étonné qu'il ne soit fait aucun
mention de la puissance médiatrice dans la note. il citera plus que j'aurai
l'usage qui paraît effectivement nous être contraire. il nous a déjà donné
à entendre que ses pouvoirs et ceux de l'autre Saint sont la forme ordinaire
et qu'il supposait qu'il ne soit pas de même de nôtre. tout au contraire pour nous
faut à faire rejeté nos propres pouvoirs tant que lui que pas le Ritter et le
Prudhomme, nous ne faisons pas même mention du fait que dans la formalité de
leur acte régulier on passerait probablement. nous ne pouvons nous dissimuler que
l'on se prévalera de ce difficulté de forme et de celle qu'on pourrait croire
décidante pour nous accorder de mettre des entraves à la négociation, Pourtant nous
dans ce cas d'alerte, comme il y en a plusieurs exemplaires que nous rapportons
d'autres pleins pouvoirs dans la forme qui sera arrêtée, et que le défaut qu'on
pourrait trouver soit dans la nôtre, soit dans ceux des parties adverses, et même
du Médiateur, n'empêcheront pas qu'on ne trouve du fond de l'affaire! Ces
détails qu'il nous est difficile d'exiger; si l'on ne veut arriver au terme avant
d'avoir seulement entamé la négociation, nous prions immédiatement, votre Excellence,
de nous répondre à ce sujet en même temps qu'elle nous tracerà la réponse que
nous avons à faire à la note de m^e De Metternich.

Il n'est pas douteux que le Prince émissaire Ruffo et Bruban
évitent autant qu'ils le pourront toute espèce d'approche avec nous. Dans
ce cas, nous trouverons une bâtie invinciblement à faire avorter l'article de nos
Instructions qui porte que les Conférences se tiendront alternativement chez les uns
et les autres. D'ailleurs le Comte de Metternich élève sans doute la question
qu'illes se tiennent chez lui. tout ce que nous pourrons obtenir sera peut-être qu'illes
auront lieu dans une maison tierce. mais dans ce cas même nous ferons tout pour
empêcher chez le médiateur. nous prions M. E. de considérer que pour toutes les
choses Reformes, qui se régissent ordinairement par des exemplaires, nous n'avons
rien à opposer à ses prétentions.

Je vous prie Votre Excellence d'agréer Madame

Monsieur le Due.

Prague le 31 Juillet 1813.

Pour avoir reçu hier par M^r de Berengel avec la Dépêche de V. C. ordonnée du 29. les instructions particulières et les papiers qui y étaient joints, elle répondant d'avance à une partie des questions que contiene notre Dépêche d' hier. Mais V. C. juge que quel est l'entier que nous ayons une solution sur tout ce point; nous avons indiqué chaque question retarder jusqu'à l'ouverture de la négociation.

Nous avons à vous rendre compte de l'autre que nous avons officiellement transmis à Mr de Metternich, en lui ayant réception de sa note, comme nous l'avions chez-lui; il nous l'a donnée après.

Pour lui avons déclaré que nous étions prêts à nous légitimer dans la première conférence qu'il indiquerait avec les plénipotentiaires de la partie adverse en échangeant avec eux et avec lui copie certifiée de notre plénier pourvoi dont nous présentions au Sénat l'original dans la même séance; nous appuyant toujours sur ce que notre demandé était conforme aux usages et coutumes et sur laquelle forme de l'Eschen qu'il proposait n'était qu'une exception à un usager de la paix.

Pour lui avons ensuite demandé si les plénipotentiaires avaient répondu à la proposition qu'il avait de leur faire; il nous a dit qu'il leur avait envoyé la même note qu'à nous et qu'il leur avait déploré demandé qu'elle était leur maniére de voir sur la proposition que Mr de Starbomme lui avait faite-hier. Il a ajouté qu'il attendait leur réponse à ce deux objets et qu'il communiquait à chaque partie la réponse de la partie adverse. Nous avons été grisé qu'il avait trop d'intérêt à nous pour que la difficulté viennent de la part de l'Autriche; mais il a observé que son opinion était, que le plénipotentiaire devrait toujours communiquer ses intentions vis à vis du médiateur, que nous étions tous, mais pas accordés sur nous pour répondre que nous étions légitimés de rester, même à nos yeux, puisqu'il avait cru pouvoir nous addresser la note en nous dominant notre qualité de plénipotentiaires. À la suite de cette discussion, il nous a montré le recueil des papiers du congrès de Wurzbourg, où il paraît qu'effectivement on a donné communication de plusieurs au R. d'Autriche, et il nous a encore rappelé que M^r d'Anstett et de Humboldt lui avaient déjà parlé de leur note. Nous nous sommes appuyés dans notre réponse sur ce qu'il s'était fait à Wurzbourg. Il nous a dit qu'il recherchait cet exemple pour que l'Autriche fût forcée de faire un moyen pour décliner le plénipotentiaire russe et Prussien. Il a observé qu'à cet égard notre position était bien plus simple que la leur, puisque tout nous allait évidemment dans notre indépendance, et l'ordre de l'empereur de la paix, tandis qu'à quelle Russie et la Prusse devraient garder de certains menagements dont l'empêcher avec l'Angleterre au moins jusqu'à la conclusion, nous avons répondu que ce n'était pas une raison pour nous déposséder d'un droit consacré par l'usage, et nous avons ajouté d'après ce qu'il a dit dans nos instructions, que ce motif n'était seulement fondé puisque le ministre Anglais avait déclaré négocier au parlement que la grande Bretagne n'avait aucun engagement ni traité de coopération avec la Russie. Sur cela Mr de Metternich nous a répondu que nous nous trompions; qu'il y avait un traité signé à Neichenbach le 15 Juin dernier entre Lord Cathcart qu'il devait le présenter, qu'il avait accepté le 5 juillet d'Anstett et de Kesselrode, il nous a raconté à ce sujet qu'il avait été écrit et signé, mais avant la signature. L'empereur Alexandre avait fait dire à Lord Cathcart qu'il devait le présenter, qu'il avait accepté la médiation de l'Autriche, des négociations allaient s'ouvrir avec la France; que si cela lui paraissait un obstacle il pourrait regarder tout ce qui avait été fait, comme non avoué; mais que Lord Cathcart avait répondu que cela ne devait rien changer au traité, que l'empereur Alexandre ne pourrait faire qu'une paix honorable, et l'Autriche n'aurait pas à faire qu'une semblable, que cette paix devrait être aussi un achèvement à la paix générale, elle entrerait nécessairement dans la paix de la grande Bretagne.

Par la demande officielle, quoique verbale que nous avons faite à Mr de Metternich, nous avons voulu lui montrer de l'imprécision à nous entendre en amenant toutes les parties à se légitimer. afin de ne point prêter la marche des affaires, nous avons jugé à propos de ne point encore faire usage de la faculté de communiquer l'avance nos pouvoirs au R. d'Autriche, nous nous réservons de le faire plus tard. nous voulons voir venir le plénipotentiaire russe et Prussien, et lorsque nous nous disposerons de notre pretention à l'égard du médiateur, nous ferons le faire par le décret d'appelant les difficultés, Mr de Metternich nous a répondu à propos de l'avis de sa note pour avoir une réponse prompte sur la manière dont l'autorité, nous lui avons observé que cela formait deux questions, c'est que, quant à nous, nous devions résoudre la première (celle de la paix-pouvoir) avant de passer à la seconde, mais il a persisté dans l'opinion que ces deux questions étaient tellement d'ordre autre qu'une de l'autre qu'elles n'informaient qu'une seule.

Le Due de Vicence a fait hier par carte la visite aux plénipotentiaires russe et Prussien; ils la lui ont rendue aujourd'hui et de la même manière.

Prague le 31 Juillet 1813
à 11 h. 30 du matin.

Monsieur le Due,

Le Courrier que nous avons expédié à V. C. était à peine parti que les notes cy jointes nous ont été adressées, et peu après Mr de Metternich est passé lui-même chez nous.

nous étions sortis. A notre retour, nous nous sommes de transporté en prison à V. C. Elle remarqua que M^r De Metternich y prend pour la première fois, le titre de Plénipotentiaire médiateur, et juraient maintenant seules la question d'entrée dont croyez nous avons proposé pour la remise des pouvoirs. nous nous en expliquerais encore demain avec lui avant de les échanger. V. C. sentira sans doute la nécessité de nous mettre à même de répondre à la question du mode de révolution, d'autant plus que l'avis ouvert par M^r De Metternich est formellement adopté, comme V. C. l'avait pressé par le Plénipotentiaire allez. Pour nous conformer entièrement au texte de nos instructions, nous nous bornons dans notre réponse à un simple avis à l'éception.

Nous prions V. C. d'agréer l'assurance. &c. &c.

Monsieur le Due.

Prague le 1^{er} août 1813

Nous avons reçue matin la dépêche que vous nous avez fait l'annoncer de nous être le 31 Juillet. V. C. aura pu le savoir par celle qui elle a été successivement envoyée, que nous lui avons expédié régulièrement des courriers depuis le moment où nous avons eu quelque chose à lui mandez.

Nous n'avons rien à dire à M^r De Metternich relativement aux mouvements qui le sont opérés dans l'armée russe, car ce ministre nous a répété plus d'une fois que les armées alliées ne pourraient pas rester dans leur position actuelle, au delà d'automne prochain pour l'expiration de l'amnistie jusqu'à ce qu'il y mourront de faim.

Nous vous enverrons d'envoyer à votre Excellence la collection de la Gazette de Prague du mois de Juillet, et nous aurons soin de lui transmettre régulièrement cette feuille, elle donne en effet tout ce rapport officiel continu dans le moniteur.

On n'a ici aucune nouvelle de la nomination du Prince Kepnini, comme collègue de M^r D'Anstott.

Il doit y avoir demain une grande promotion dans l'armée Autrichienne, on parle de la nomination de six Feldzeugmeisters, de 24 lieutenants généraux, et d'un nombre considérable de généraux majors et de colonels, parmi les nouveaux feld-Zeugmeisters, on cite MM^r le Lieutenant général de Kleau, de Chasteler, et de Meerfeldt.

Nous prions V. C. de l'apprécier.

Prague le 1^{er} août 1813.

Monsieur le Due,

Conformément à ce que nous avons eu l'honneur de vous mandez hier, nous vous communiquons aujourd'hui chez M^r De Metternich, pour vous faire voir si, comme sa note semblait l'annoncer, l'échange des pouvoirs était possible dans les deux et de la manière que nous l'avions proposée; nos premières notes ont été, que nous étions prêts à y procéder; pour toute réponse, M^r De Metternich nous a montré la note qu'il venait de recevoir de Plénipotentiaire russe et Prussien, en conséquence de celle qu'il leur avait adressée hier en même temps qu'à nous, en disant qu'elles étaient entièrement conformes quant au fond, contenant l'opposition de la plus entière confiance à son le médiateur et témoignant la ferme volonté de ne faire passer que par son intermédiaire toutes les propositions et les réponses et de s'en rapporter entièrement à lui. On y annonce que le Plénipotentiaire allez sera présent à remettre leurs pouvoirs que M^r De Metternich, y est-il dit, connaît déjà, et on y revient sur le avantage de traiter par notes et sur le peu d'expérience que l'autorait toute autre manière d'agir. Dans tout cela, Blaumy d'usage, mais rien dont nous ayons avoué à nos plans, ce que nous a donné l'opportunité de recourir sur notre proposition relativement à la manière d'échanger les pouvoirs; mais M^r De Metternich ne nous a pas d'ailleurs que lors l'échange et l'autre allier entendent justement l'échange à l'autre toujours par écrit, ce qui signifie toute de la confirmation, par une, il faut dire, on peut dire également quatre notes dans un jour, tandis qu'il fallait quatre jours pour qu'une d'entre elles fut admise une révolte. L'assertion contraire a été mise à faire, et M^r De Metternich a répondu que pour lui, il ne résultait nullement que le mode qui convenait le mieux, mais qu'il était nécessaire que nous fussions convaincu de l'autre, et que nous n'avions pas répondu officiellement aux questions qu'il nous avait adressées à ce sujet. Nous lui avons alors rappelé l'autre vérité d'avoir fait, en lui faisant remarquer que notre proposition d'une note écrite en forme plus générale et immédiatement donnant les congrès, quelque verbale, n'en était pas moins positive. C'est, nous a dit M^r De Metternich, pour vous nous ayant agis à exprimer cette intention de manière à ce que je puisse la faire connaître officiellement aux alliés que je veux admettre une dernière note, ne grevons nous pas, on ne voulons pas pas me répondre, ou pas un Oui, ou pas un non, donc nous ferons de deux, ou bien pas faire la raison à maïs dont je pourrais me faire une arme vis à vis d'eux en faveur de votre opinion? Nous lui avons répondu que nous avions fait tout ce que nous pouvions faire, et qu'ayant l'usage pour nous, il pouvait faire valoir nos raisons auprès des deux plénipotentiaires alliés avec d'autant plus de force que d'après la déclaration contenue dans leur note qu'ils se rapportaient entièrement à lui, il ne pouvait faire une grande impression refuser de croire ce qu'il disait lui avoir été déclaré par nous.

mais, à mesure qu'il M^r De Metternich, quel mouvement y a-t-il à écrire avant de communiquer à traité? C'est, nous avons dit, que il devrait déjà adopté une forme qui nous avons l'obligation de respecter. M^r De Metternich. C'est alors qu'il a fait faire une recherche dans qu'il avait cru inutile, et nous demandant toutes celles que nous avons fait faire de recherche dans la ville qu'il devait l'impossibilité pour nous d'envoyer nos instructions à adopter la forme que nous proposions; mais qu'il avait toutes sortes de raisons de douter qu'il put y parvenir. Ensuite il a ajouté qu'il fait bien facile que nous ne voulions pas nous entendre à écrire une note, ce qui apprendrait les difficultés; il a répété plusieurs fois que sa position comme

Médiateur et où c'en difficile; qu'il devait être entièrement impartial; qu'il devrait agir dans
le parti à gauche ou notre parti; mais qui ne voulait pas entrer dans la question dont il
s'agissait, nous lui disions tout moyen de soutenir avec quelqu'avantage notre opinion au sein
de gens qui voulaient tout contester à une manière formelle. Il souvra ajouté que la forme
par écrit était la plus positive et la plus sûre, on ne pourrait réclamer pas refusé
à l'adopter dans le cas d'affaire de cette importance.

Dans tout le reste de la Conversation on n'a fait que répéter ce qu'on a dit et d'autre, à propos ce qui avait été dit dans la conférence précédente. Il n'est pas nécessaire que nous continuions à entamer de nous deux questions, avant que la première de toutes soit résolue. Le chose en soit donc cette-là.

V. C. Voit qu'il est difficile que la révocation fasse maintenant un tel pas avant que nous n'ayons reçu son ordre.

Proprietary V. C. Tagret Dak

Monsieur le Due,

Prague le 2 aout 1813.

Ils ont avoué leur Domestanié à la lettre de V. E. du 1^{er}, celle que nous avons eu l'honneur de lui écrire bientôt après leur arrivée au Canada. Ils ont également attaqué aux instructions, mais qu'ils n'ont pas suffisamment levées pour éviter les difficultés que nous avons rencontrées et que nous prenons encore la cause de l'opposition, nous croyant avec moi sous le coup de V. E. toutes les causes qui nous ont porté à ce résultat. Demandé d'en ordonner l'impossibilité.

vous avoue également entretenu V. C. Detout ce qui a trait au nom, à l'association, & nous voyons avec satisfaction que vous avouez enj. log. à l'enlever tout changement & préservez même parlez qu'il ne vous fournit pour combattre l'opposition de l'Assemblée et que vous étrez à M. Detour, nous vous avons fait part Detout ce qu'il y oppose, & surtout de la volonté ou il semblerait étre de ne pas céder sur ce point.

Quant au titre d'assemblée, nous n'avons pas été envoié pour le faire de traiter ce point là que le principe que nous avons adopté et que nous recommandons envoi à N. C. I. - ne traiter les questions que concernant appartenir l'autre, et dans leur ordre naturel. Nous même avons nous que parlé de l'appropriation de la place, puisque nous n'existe pas d'envoi le nom pour l'autre comme qu'enigatidien.

Dans cet Etat de chose, nous n'avons donc qu'à attendre le résultat de l'entrevue
de Bumboldt et d'Anstett. Si toutefois ils consentent à en faire à nos propositions
verbales, ou de nous nous y tenir, si de nous leur instruction de M. E. avec la confirmation
que Mr. de Marbotte a été dans le cas de remplir comme Ambassadeur, l'ayant mis dans
le cas de servir à une mission de Metternich relativement à l'arrestation de 20 000 fusils appartenus
aux corps polonais; nous pourrons qu'il y ait été de quelque intérêt que vous soyez instruit de ce
qui s'est dit dans cette visite. Après avoir traité l'affaire comme qui amenaît Mr. de
Marbotte, et dont il a l'honneur de nous rendre compte dans une dépêche particulière, Mr.
de Metternich lui a dit qu'il avait vu Mr. de Bumboldt et qu'il ne croit pas impossible
de l'amener à ce que à ce que nous désirons, si Mr. d'Anstett n'y mettrait pas des obstacles
ininsurmontables. En condamnant la sécession du Régiment russe, et en ayant l'idée
de rétablir presque tout le long du côté de l'allié, Mr. de Metternich, nous demandera
à demander pourquoi nous ne voulions pas lui fournir des armes pour le combattre, en ajoutant
que ces armes ne pourraient être autre qu'une réponse par écrit. Mr. de Marbotte a
affirmé que nous avions dit tout ce que nous pouvions dire, et que nous avions envoyé
sur le champ les notes que nous avions reçues, n'ayant point, à dit Mr. de Metternich, excusé
la tenacité de l'allié. C'est très probablement l'engagement pris avec l'anglais dans
pas de départie de la forme de Gessen, et ce ne peut donc être, a-t-il ajouté, que
l'Empereur Napoléon, qui, absolument maître de la conduite de son bataillon, puisse
en changer. D'après sa seule volonté et donne au moins la possibilité de commencer. Mr.
de Marbotte, comme nous étions convenus, et cela nous est indiqué pour la 3^e fois dans
la lettre de M. E.) a alors jeté sur l'air comme une chose possible l'idée de donner
au Mediateur connaissances et copies de ce qu'il a fait, pourvu que l'obligation fut fait
après en France, Mr. de Metternich n'a pas eu l'idée de venir dans cette ville un
mois en ce rapprochement, attendu que cela apposait toujours de confirmer auxquelles
il ne croit pas, si il pourroit amener l'allié pour quelque chose d'autre que
l'entente mutuelle. Le Mr.

Le moment où nous terminerons cette dépêche nous enverrons une note. Le Mr de Metternich à laquelle sont jointes celles des plénipotentiaires allemands qu'il nous avait bien fait comme nous l'avons mandé à V. C. nous avons l'honneur d'accompagner cette copie de ce présent.

now across the river - &c &c

W. Leadue.

Prague 4 aout 1813.

M^r le Duc,
Mr de Metternich a passé toute la journée d' hier à Bruxelles, ne l'ayant point vu, et n'ayant d'ailleurs rien à mander à V. C. nous n'avons pas cru devoir lui expédier de courrier : nous avons reçu dans la nuit la dépêche N° 3. & 4 que V. C. nous a fait parvenir et nous croyons en date du 2. nous avions espéré qu'il nous donnerait la possibilité de répondre d'une manière quelconque aux deux lettres qui nous avaient déjà été remises. Ces dépêches renferment une qui parle sur tiré de l'ambassadeur dans lequel nous jettons la défaute positive de répondre pas écrit lorsque ce n'est pas écrit que pourront connaître les intentions de l. M.

La nouvelle note que M. De Metternich vient d'envoyer adresses, et dont

nous j'ignorai de la copie rendue entre nos deux nations plus difficile. Toujours dans l'état de répondre, nous eussions été dans le rôle d'échange de pouvoir directement sans aucun succès avec un médiateur que dit n'avoit de possibilité de faire valoir nos raisons que quand il peut les énumérer signier devant.

Il est aisé M^r le Due, de prévoir que tous les jours nous apporteroient des écrits qui auront également pour objet de contester nos réfusions et déoyer sur nous le retard, et, en finant résultat, la rupture, ou plutôt la non ouverture du Congrès, nos instructions relatives au protocole portent que nous ne devons pas perdre de vue que, "Si la négociation venait à l'arriver, tout le reste ferait imprimer; qu'il convient donc de laisser mettre dans le protocole tout ce qui annoncerait l'avolente - " démission l'Empereur de l'Assemblée. Les mêmes instructions nous prescrisent de ne pas prêter la marche de la négociation, et cette instruction nous est restée par cette Dépêche n° 2. Par cette marche qui nous est insensiblement tracée, il ne restera détruite cette négociation que le centre de nos adversaires qui auront dit et pu dire tout ce qu'ils peuvent nous avantage dans cette circonstance.

Pour prouver Votre Excellence

Prague le 5 aout 1813.

M^r le Due,

Nous avons eu l'honneur de vous envoyer hier copie de la note que nous avions reçue, aujourd'hui nous vous transmettons notre réponse; elle ne nous autorisant encore à nous écrire de la marche que nous avons suivie jusqu'ici, nous nous sommes borné à une sorte de réception auquel nous avons seulement ajouté quelques mots qui constatent nos conférences avec Mr de Metternich. En même temps nous n'avons pas l'aisance de détailler de ce qui peut tendre à faire marcher la négociation, nous avons été chez ce ministre et avec le ton de nos décret qui nous est recommandé et qui caractérise jusqu'à présent toute nos relations avec lui, nous nous sommes placés de ce que la note ne répondait nullement à l'espérance qu'il nous avait fait concernant l'assentiment de l'allié à adopter la forme qui nous étaient proposées par l'Assemblée générale, - autant que par nos instructions, et de ce qu'elle ne parlait même pas de l'effort qu'il nous avait promis de faire pour parvenir à ce but.

M^r de Metternich nous a dit qu'il avait fait venir de Vienna tout ce qu'on avait de plus important sur la différence Congrès, et qu'en résultait qu'il y avait eu à peu près partage quant au mode de négociation, puis il a ajouté que quant à l'intermédiaire de la paix il avait toujours en tête pas l'intermédiaire de l'Autriche. Il nous a ensuite cité Celleben et Sistow, dont le résultat, à tel état, était entièrement en faveur de la négociation par écrit, nous nous sommes servis pour combattre cette proposition des arguments qui renferment une instruction, et nous avons ensuite observé que dans ce moment il n'était question que de pouvoirs et de la possibilité de les échanger, nous avons tenu compte de l'ensemble de ce que le médiateur, qui s'était annoncé comme entièrement impartial, se rangeait du parti de nos adversaires, et soutenait leur opinion pour répondre à nos propositions et leur nous faire connaître leur réponse qu'on y faisait.

M^r de Metternich nous a alors répliqué tout ce que contenait ses notes et tout ce qu'il nous avait déjà dit en faveur de la négociation par écrit, ajoutant que cette forme était la plus officielle pourrait seule justifier la Russie et la Suisse vis à vis de leur allié.

Notre réponse quant à ce dernier point n'a fait saillie; nous avons fait observer que cette raison était loin d'être obligatoire pour nous, que faire répondre la question de l'allié de la Russie et de la Prusse, c'était l'interdire à la médiation de l'Autriche et au Congrès de Prague, et qu'un Gouvernement aussi constamment occupé que l'Angleterre l'avoit appris ne pouvoit qu'en être consulté lorsqu'il s'agissait de la paix. M^r de Metternich a répliqué que l'Angleterre n'aurait pas mieux demandé que de contribuer à la paix par l'envoi d'hommes compétent; et comme nous montrions du doigt sur ce point, que nous avions une grande ignorance, il nous a assuré qu'il avait envoyé à V. E. une dépêche ouverte pour Lord Castlereagh, mais qu'on ne l'avait pas fait parvenir pour appuyer ce qu'il nous disait, il a cité de nouveau l'anecdote qu'il nous avait déjà racontée sur ce qu'il s'était passé lors du dernier traité entre la Russie et l'Angleterre. Il s'est attaché à prouver que l'allié qui détruirait sincèrement la paix, relâcherait dépendre de l'Angleterre, ni l'annulerait guillotiné, mais qu'il ne pouvoit cependant pas se dispenser de justifier leur conduite auprès leur allié, au moins jusqu'à ce que la paix fut faite, remontant ensuite à la question principale, il a convenu que comme il y avait d'assez d'opposition aussi contre les garanties sur le mode de tractat, - l'Autriche, comme médiateur, devait se ranger du côté qui lui paraîtrait préférable (surtout avec le peu d'influence qui restait) le plus de chance de l'intendre, et que par conséquent il partagerait l'opinion de l'allié. A toutes les raisons qu'il nous avait déjà données, il a ajouté que le caractère officiel de la forme par écrit

offrait aux parties une garantie plus grande de l'impartialité du médiateur; qu'au Parlement, nous étions maîtres de refuser cette opinion pour écrit; qu'il n'avait celle de nous le demander, qu'il nous aurait répondu, si que cette manœuvre de négociation nous aurait mis à portée de juger de son impartialité.

Nous avons cru devoir renvoyer les coffres de lui remettre une copie de nos pouvoirs. Si nous avions l'assurance de la sécurité nous même dans une première réunion, il nous a dit qu'il fallait que nous eussions auparavant une réponse, parceque la limite du pouvoir et le mode de traité, tenaient essentiellement l'une à l'autre et se confondaient dans une même question.

Dans le courant de cette consultation, M^r de Metternich nous a plusieurs fois répété que la partie désirait la paix et une paix modérée, qu'il en avait donné la preuve par leur imprécision à envoyer les plénipotentiaires à Prague, et en conséquent à la prolongation de l'armistice qui était à leur disposition; que leur désir à ce sujet était si prononcé, qu'il ne doutait pas que leurs temps soient venus n'eussent terminé au sein de leurs Si nous l'aurions voulu, mais que le temps qui restait était si court qu'il avait bien de la peine à croire que cela fut encore possible.

Nous prions Votre Excellence d'agréer les assurances de sa fr.

M^r le Due,

Prague 5 aout 1813.

Nous avons reçu la lettre que V. E. nous a fait l'honneur de nous adresser hier. Le Courrier est arrivé aujourd'hui à Prague après midi.

Nous avons l'honneur de l'acquiescer.

M^r le Due.

Prague 6 aout 1813

Nous avons reçu dans la nuit la dépêche de votre Excellence du 5 aout
9106. M^r de Narbone s'est imposé d'attendre à M^r de Metternich la note qui accompagnait cette dépêche il l'apprendra de tout le reste qui l'a été.

Nos différents lettres ayant suffisamment donné à V. E. la preuve d'un tel succès avec lequel nous avons traité toute la négociation relative à l'échange des pouvoirs, notre position nous en faisait tellement un devoir, qu'il semble qu'on ne peut admettre aucun doute à ce sujet.

On vous répète, M^r le Due tout ce que M^r de Metternich nous a dit, nous avons observé que l'expression avait toujours été convenable, il est effectivement revenue plusieurs fois sur le terme de la paix, il a dit à M^r le Due d'Autriche (à qui il en a parlé d'abord en particulier, et nous l'a ensuite rappelé à tous deux) qu'il ne proposait pas qu'il fut possible d'prolonger l'armistice, et d'empêcher l'autrichien de prendre une partie définitive à l'expédition de ce terme; qu'en ne nous en prenant pas, il croirait manquer à la gloire à un devoir l'honneur et une autre auguste souverain, à qui il avait promis de le faire, et au respect qu'il devait à son propre maître. Le ton dont ces paroles ont été dites, ne nous permettait pas d'y voir une menace, et il était trop important de laisser expliquer M^r de Metternich sur ce point sans que nous l'en pressions, pour que nous ayons cru devoir l'en empêcher.

La dimanche que nous avons faite hier pourrons suffisamment que nous n'avons laissé échapper aucune occasion d'obtenir tout le parti possible de notre embarrasante position, et de donner à nos démarches et à nos entretiens le caractère d'une véritable négociation.

Nous affirmons à V. E. le fait.

M^r le Due,

Prague 6 aout 1813.

Nous avons reçu à un heure approximativement la dépêche que V. E. nous a fait l'honneur de nous adresser par M^r de Maussion, la note qui nous nous aviez présentée, a été immédiatement adressée à M^r de Metternich, telle qu'en nous l'avez envoyée, quoique nous eussions désiré pourtant l'ajuster à la question de reprocher fait à l'autrichien, l'avec celle de former de la négociation pour ne pas trop manifestez et en quelque sorte constater aux yeux des plénipotentiaires russe et Prussian (auxquels M^r de Metternich a communiqué niausement celle-ci puisqu'elle est en même temps une réponse à leur mot). Notre message contenant de l'ayant dénoté relation avec la Cour médiateure.

Nous avons substitué le mot Convention du 30 Juin, à ceux, Note du 30 Juin, qui nous a paru une erreur de Copiste.

Nous devons voir M^r de Metternich aujourd'hui à y rentrer.

Nous prions Votre Excellence le fait.

M^r le Due

Prague 6 aout 1813.

Alors nous avons expédié notre Courrier, nous renvoyons M^r de Metternich la réponse ci-jointe à la note que nous lui avons adressée ce matin, nous lisons de la faire passer à V. E. Oyez le fait.

Prague 6 aout 1813 au Soir

M^r Le Duc,

Nous avons envoyé ce matin à V. E. Copie de la note de M^r De Metternich en réponse à celle que nous avions l'ordre de lui adresser.

Pour nous assurer de l'impression qu'elle avait pu produire et nous conformer à ce que présente votre lettre nous avons demandé un rendez vous à M^r De Metternich et nous avons dès nos premières paroles montré une entière confiance que, d'après la conduite qu'il a tenue il Sa Majesté nous avions le droit d'espérer qu'enfin le Empereur allez daignerait faire quelque chose, et que nous étions justes au moins que le M^r Dietrich ne se refusait pas à appuyer Detour sur moyen de la proposition aussi consistante que celle exprimée dans notre note.

La réponse de M^r De Metternich a été querelle et était envoi fait pour meur à ce but que nos propositions, qui presentaient une complication de moyen incompatibles, qui loin d'appeler difficultés semblait éloigner encore davantage du but; qu'il les avait, comme Deroison l'a fait passer aux Empotastriens allez mais qu'il lui paraissait impossible que la réponse de M^r D'Anstett ne repoussât pas la inculpation gratuite qui était faite à son gouvernement, il a pu croire aussi que M^r De Humboldt ne pourrait qu'être choqué d'avoir qu'on voulut séparer la Russie de la Russie, il a ajouté, qu'il aurait il ne lui appartenait pas de préjuger ce qui ferait dit pas le contraire, mais qu'il n'aurait pas cru qu'il combattrait la accusation faite à l'autriche avec toute l'autorité que lui donnait la russie et l'appel exacte vérité; il a montré de l'indignation que l'on voulut parachever avoir exigé de son ministre, l'engagement de respecter les principes, et de se conduire avec honneur, comme si la supposition autrement était admissible, comme s'il y avait un exemple qu'un souverain eut pu l'ailleurs constater par écrit qu'il fut possible de s'écartez de pareils principes; "et... j'aurais, a-t-il ajouté, L'Empereur Napoléon a reconnu cette vérité lorsqu'il n'apas insisté sur un article qui effectivement avait été misé dans un projet d'acte, mais que j'ai repoussé comme je le devais, quant aux garanties pour que vous aviez avoué avoir été promis, (Y en appelle à M^r Le Due de Bassano, Yose également en appelle à l'Empereur), même avons désigné le traité d'indication, Je n'ai pas signé cette proposition de la manière l'plus formelle, et cela par la raison bien simple que l'affaire se trouvait la meilleure de prolonger cette même indication en ouvrant la négociation qu'au moment où cela lui conviendrait, et si j'avais eu besoin d'une autre raison, elle n'eût été fournie par l'Empereur lui-même, qui parmi toutes celles qu'il mettait en avant pour faire accepter les 40 jours, m'a dit qu'il était d'autant plus nécessaire que ce ne ferait probablement qu'entrer une neuvième que il viendrait à son avis à une intimation, et lors cela j'ai pris la liberté de lui dire que la trêve huit autres devraient donc venir par."

Passant alors à l'engagement que nous avions pris pour lui, sus le mode des négociations, il a formellement affirmé le contraire, et a donné pour preuve que lors d'aujourd'hui que lui avait exprimé à ce sujet S. M. et V. E. Il s'était pas it is ment refusé à adopter un paragraphe du projet de convention qui pouvait donner lieu de croire à son assentiment, et que ce paragraphe avait été entièrement supprimé, le raisson qui n'eût fait alors refusé comme de négociation, a-t-il dit, acquérir encore plus de force pour combattre celui qui regardé celle qu'on fait à l'autriche, Y^r répondrai de la manière l'appeler claire et la plus simple je dirai, par exemple, sur le seuil quel l'on veut donner à la convention qui présente le 10. aout comme terme obligatoire de négociation que tête sont textuellement les mots de la lettre de mon souverain à l'Empereur Napoléon; On retour de l'engagement pris par Votre Majesté, Je ne parle pas avant le 10 aout l'amitié résultant de la convention signée à Pleistritz, je déclare régarder la même date du 10 aout prochain comme étant pour nous terme obligatoire de négociation. J'ajoutai que l'Empereur Napoléon m'avait dit qu'il espérait qu'au moins nous ne l'attacherions pas plus tard que le 15. aout, c'est à dire le 16. Je crus pouvoir empêcher l'engagement, et malgré l'inconvenance apparente qu'un ministre des affaires étrangères donnat sa parole personnelle sur un tel et de cette façon, j'obtin à l'Empereur Napoléon qui me fit l'honneur de me la demander, c'est cette parole donnée à l'Empereur et à son ministre, qui m'a fait un devoir de dire à leur arrivée à M^r De Vicenzi et à M^r De Marbois, que le terme du 10 ou plus tard du 16 ne serait pas dépassé par nous."

M^r De Metternich nous a ensuite dit en répondant aux

observation que nous avions l'ordre de riposte relativement aux biens de M^r D'Anstett qu'il ne nous avait jamais caché son opinion à cet égard. Suis il ajouté que au moment le Régulateur de Russie fait arriver muni de faire pourvoir le 10. que celui de Prusse était arrivé à la même époque, et quel l'Empereur d'Autriche avait crû devoir maintenir l'importance qu'il attachait au rôle de M^r Dietrich, en nommant également le représentant du Ministre des affaires étrangères.

Cette fois, avec une vérité scrupuleuse la conversation de M^r de Metternich immédiatement provoquée par tout ce que nous avons dit en conformité à nos instructions, à la note que nous avons remise et à la marche qui nous a été prescrite. nous sommes assurés V. C. que nous n'avons omis aucun des arguments qu'elle nous a fourni, en y ajoutant tout ce que nous admettons notre zèle ardent pour le service de S. M.

Il est impossible de ne pas prévoir d'apprécier cette conversation que nous allons recevoir une réponse qui remplacera la question bien loin du point où V. C. croit que la note que nous avons présentée aujourd'hui l'aplace.

Le paragraphe de la lettre de V. Excellence qui porte que Sa Majesté nous donne toute la latitude nécessaire de faire ce qui est convenable pour arriver à l'échange des pouvoirs, et ouvrir enfin les conférences, semble nous imposer l'obligation de ne profiter de cette latitude qui nous est accordée, qu'autant qu'il y aurait de nécessité. Si on l'y refuse absolument, que devons-nous faire? - nous prions Votre Excellence de nous transmettre à cet égard la intention de Sa Majesté si toutefois l'attribution des affaires nous donne encore le temps de recevoir des instructions, pour nous donner l'air de retarder ouverte la marche de la négociation. Nous prions V. C. d'agréer de ce.

Monsieur le Due,

Prague 7 aout 1813.

Nous avons reçu cette nuit la dépêche n° 8 que V. C. nous a fait l'honneur de nous envier, nous n'y ignorons rien pour remplir les intentions de Sa Majesté, en faisant marcher la négociation autant que cela dépendra de nous.

Nous prions V. C. d'agréer de ce.

M^r le Due,

Prague le 8 aout 1813

Nous recevons à l'instant la dépêche n° 9 que V. C. nous a fait l'honneur de nous addresser le 7, nous nous réservons d'y répondre avec le détail qui elle exige lorsque nous aurons reçu la note que nous attendons de M^r de Metternich et qui doit nous être remise d'un moment à l'autre.

La lettre de V. C. qui contient plusieurs points relatifs aux succès de l'armée de S. M. en Espagne nous est également parvenue.

Ci-joint M^r le Due de ce.

Monsieur le Due,

Prague le 8 aout 1813.

Nous avons reçu ce soir avoir intervert de M^r de Metternich la réponse de M^r D'Anstett et de Humboldt qui y étaient jointes nous avons l'honneur d'en transmettre la copie à Votre Excellence.

Le Refus positif des Régulateurs et du médiateur de ses délégués de former de négociations proposées par ce dernier, nous rend incertain sur le parti que nous devons prendre. Constitut à ce qu'on exige quand on refuse le double moyen que nous avions été chargé de proposer pour tout concilier, j'aurais condamné nos premières déclarations verbales, et la note même que nous avons remise le 6. Citer le ton que prennent les négociateurs ne peut pas être un motif pour nous, et nous ne voyons pas qu'il y ait avantage à le faire le 9. puisque la réuise de nos pouvoirs qui ne ferait la suite, offrirait peut-être envie à nos adversaires le moyen de nous inculper en attaquant leur validité, nous croyons donc devoir nous borner à constater ouvre par une réponse aux propositions conformes aux usages réguliers, nos demandes, la partialité du médiateur, et le peu de succès qu'il y aurait à espérer d'une négociation par nous. Si l'on en juge par le ton de celles d'nos adversaires.

Il est trop tard pour la remettre ce soir, et nous avons l'espérance de recevoir la réponse que V. C. aura pu faire à notre dépêche du 6 qui prévoyait la position où nous nous trouvons.

Nous prions Votre Excellence de ce.

Prague le 9 aout 1813.

Monsieur le Due,

Nous avons l'honneur d'adresser à V. Ex. la copie de la note que nous avons remise ce matin à M^r le Comte de Metternich.
Nous espérons que cette note sera évidemment dans l'intention de Sa Majesté.
Reverez. &c.

Monsieur le Due,

Prague le 9 aout 1813

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de la lettre de N. Ex. N^o 10.

Celle que nous vous avons écrite hier, m^r le Due, et la copie de la note que nous avons transmis ce matin à M^r le Comte de Metternich, nous font espérer que nous avons été assez heureux pour nous conformer entièrement aux intentions de S. M.

Si dans notre lettre à V. Ex. il s'est trouvé Bord au lieu de de, nous la prions de regarder cette erreur comme une faute de copiste.

Reverez. &c.

Mardi le 19 Juillet.
Envoyé de la note du 9.

N^o 10 - du 11.
à 1 h. du matin

N^o 11.
le 1^{er} aout
à 8^e h. du matin
du matin

Le départ de notre Couriel a été retardé, parceque nous avions reçu vers le 10 heure une note de M^r le Comte de Metternich à laquelle était jointe la réponse de M^r le Plénipotentiaire Russe et pratiquement la note que nous avons remise hier, nous avons l'honneur d'adresser à V. Ex. la copie de la note et celle de la réponse que nous avons cru devoir y faire sur le champ, après qu'elle parut avant minuit.

Nous prions V. Ex. de l'accepter.

Monsieur le Due,

Prague ce 11 aout 1813.

Par notre que nous avons l'honneur d'adresser à Votre Excellence et que nous avons reçue cette nuit après le départ de notre Couriel lui jointe la note que le Plénipotentiaire Russe ait troublé la question, et que ce Congrès est dissous, nous ne nous pressons pas d'y répondre, l'Empereur pourront avoir jugé à propos de nous présenter quelque chose à cet égard. nous espérons recevoir dans la journée un Couriel de Votre Excellence, relativement à notre position actuelle que nos précédentes dépositions lui auront fait prouver.

Pour la preuve d'agir leur assurance de notre haute considération.

Monsieur le Due,

Prague le 11 aout 1813.

Nous avons reçu ce matin la Dépêche de N. Ex. apportée par M^r de Maullion. Nous avons l'honneur de vous envoyer, et joint la copie de la note que nous avons également remise à M^r le Comte de Metternich en réponse à celle qu'il nous avait adressée cette nuit.

Nous prions V. Ex. &c.

Monsieur le Due,

Prague le 12 aout 1813

Nous recevons ce soit la Dépêche N^o 11 en date du 11 de ce mois que V. Ex. nous a fait l'honneur de nous écrire pour nous accuser réception de celle que nous lui avons adressée le 9 à laquelle était jointe la note que nous avions remise à M^r le Comte de Metternich.

Nous avons l'honneur de renouveler à Votre Excellence, leur assurance de notre haute considération.

N^o 12 et dern.

Monsieur le Due,

Prague le 13 aout 1813.

Pour avoir reçu la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire hier, notre mission étant entièrement terminée nous nous dis possoz à quitter Prague. M^r de Carbone en sa qualité d'ambassadeur représentant différents Son Départ, le mettra en route demain matin. le Due de Vicence le suivra immédiatement.

Nous prions Votre Excellence d'agir leur assurance de notre haute considération. /





